

PROFIL DE POSTE



PSYCHOLOGUE (H/F) Equipe Mobile Autisme (EMA) du CRA Rhône-Alpes

PRP-GRH-CRA-004 Version 02
Date d'application : 15/02/2021

Rédaction : Hélène TRIVELLIN <i>Directrice adjointe CRA/EMA</i>	Vérification : Dr Arnaud SOURTY <i>Médecin coordonnateur de l'EMA</i>	Validation : Hamelie KHARCHI <i>Gestion des Pôles, des Effectifs et du Recrutement (DRH)</i>
--	--	---

1. GRADE, METIER, EMPLOI

Grade	Psychologue de classe normale
Emploi	Psychologue
Métier	Neuropsychologue / psychologue du développement
% Temps	80% (voire moins selon profil)

2. ELEMENTS CONTRACTUELS

<i>Statut</i>	Contractuel
<i>Type de contrat</i>	Contrat à Durée Déterminée (CDD)
<i>Durée du contrat</i>	12 mois
<i>Date de début du contrat</i>	Immédiate

3. RATTACHEMENT HIERARCHIQUE ET FONCTIONNEL

Rattachement hiérarchique administratif : Directeur CRA/EMA

Rattachement hiérarchique fonctionnel : Médecin coordonnatrice du CRA et responsable médical de l'EMA

4. AMPLITUDE HORAIRE – HORAIRES – CYCLE

Temps de travail : Cycle de travail de 38H20 au prorata de la quotité du temps de travail à 80%.

Congés : Sur la base d'un 100% (25 CA – 19 RTT), proratisés à la quotité du temps de travail à 80%. Congés pris dans le respect de l'organisation du service.

Horaires : A définir avec le cycle. Amplitude horaire de 8h-18h en lien avec les activités et les déplacements sur les structures médico-sociales. **Présence impérative et indispensable le jeudi en journée.**

Cycle hebdomadaire : A définir. Repos fixes (samedi, dimanche et jours fériés)

5. AFFECTATION

POLE	Hors Pôle
Structure interne	CRA-EMA
Unité de soins	CRA-EMA
Unité fonctionnelle	CRA-EMA

PROFIL DE POSTE



PSYCHOLOGUE (H/F) Equipe Mobile Autisme (EMA) du CRA Rhône-Alpes	PRP-GRH-CRA-004 Version 02
	Date d'application : 15/02/2021

6. CARACTERISTIQUES DU LIEU D'EXERCICE

L'EMA est intégrée dans le pôle d'expertise de la prise en charge des troubles du spectre de l'autisme (TSA).
L'EMA est une structure médico-sociale du CRA.

Le CRA RA est un centre de ressources autisme tel que défini dans la circulaire du 8 mars 2005. Il s'adresse à tous les publics concernés par l'autisme et les autres troubles envahissants du développement.

Il est animé par une équipe pluridisciplinaire, spécialisée et expérimentée sur l'autisme et les TED, apportant un appui à la réalisation de diagnostics et d'évaluation aux enfants et adultes et mettant en œuvre des actions d'aide, de soutien, d'information, de formation, de conseil et d'expertise auprès des familles et des professionnels médico-sociaux et de santé.

L'EMA se situe sur le site du Centre Hospitalier Spécialisé le Vinatier
Bâtiment 211, code UF 2098.

L'EMA s'adresse aux professionnels des structures médico-sociales du département du Rhône qui en font la demande et qui accueillent des personnes atteintes de TSA à partir de 16 ans.

La mission générale de l'EMA consiste à soutenir les professionnels dans les accompagnements qu'ils mettent en œuvre à destination des personnes atteintes de TSA, les aider à comprendre les personnes avec autisme pour mieux les accueillir.

L'EMA s'appuie sur le principe qu'une approche adaptée à l'autisme et à la prise en compte des besoins spécifiques de la personne est un acte de prévention des Troubles du Comportement (TC) et des ruptures dans le parcours de vie.

Elle s'inscrit dans une action de promotion de la bientraitance en favorisant les échanges, la diffusion des RBPP et en rompant l'isolement.

La mission de l'EMA se décline ainsi dans diverses modalités d'intervention :

- mission de soutien et accompagnement des équipes médico-sociales autour de la situation d'un usager ;
- mission d'initiation des professionnels des structures médico-sociales aux TSA et aux pratiques d'accompagnement adaptées ;
- mission d'initiation des professionnels des structures médico-sociales à l'évaluation et à la prise en charge de la douleur ;
- mission de repérage diagnostique ;
- mission de réseau.

7. DEFINITION GENERALE DE LA FONCTION

Le psychologue intègre une équipe pluri professionnelle. Il conçoit, élabore et met en œuvre des actions préventives et curatives à travers une démarche prenant en compte la vie psychique des individus et des groupes et ce afin de promouvoir l'autonomie de la personne.

8. ACTIVITES PRINCIPALES

Les activités du psychologue s'inscrivent en collaboration pluri professionnelle dans la complémentarité des compétences.

PROFIL DE POSTE



PSYCHOLOGUE (H/F) Equipe Mobile Autisme (EMA) du CRA Rhône-Alpes	PRP-GRH-CRA-004 Version 02
	Date d'application : 15/02/2021

Le psychologue se déplacera dans les établissements médico sociaux pour accompagner les professionnels de ces structures autour de l'autisme et de la Déficience Intellectuelle.

Il établira des bilans psychologiques à l'aide de tests ciblés et travaillera le plus souvent en binôme avec un professionnel de l'EMA pour la mobilisation de compétences spécifiques selon l'intervention :

- analyse des demandes d'intervention.
- apport d'un éclairage sur les particularités psychologiques, cognitives, sensorielles et les comportements des personnes avec TSA ;
- évaluation sur site des situations cliniques : recueil d'informations, entretien, travail de synthèse ;
- synthèse du bilan et élaboration d'axes de travail ;
- restitution du bilan aux professionnels de la structure médico-sociale ;
- participation à l'élaboration, la réalisation d'outils de communication adaptés à la personne et le suivi avec les professionnels de la structure médico-sociale ;
- réflexion autour du diagnostic sur le fonctionnement psychique et cognitif de la personne ;
- coordination et articulation avec les différents partenaires des structures médico-sociales ;
- rédaction de comptes rendus relatifs aux observations / aux interventions, dans son domaine d'activité en interaction avec les différents professionnels de l'EMA ;
- participation aux réunions de coordination de l'EMA ;
- rédaction et mise à jour du dossier d'intervention réalisé pour la structure médico-sociale ;
- transfert de son domaine d'expertise aux différents professionnels des structures médico-sociales pour les aider à adapter la prise en charge des résidents ;
- participation au recueil de l'activité et à la rédaction du rapport d'activité annuel ;
- participation aux axes de progression de l'EMA ;
- participation aux réunions institutionnelles communes du CRA-EMA.

9. COMPETENCES ET QUALITES REQUISES

9.1. Prérequis pour le poste

- Connaissances théoriques et pratiques actualisées sur le fonctionnement psychique de la personne présentant des TSA et une DI.
- Connaissances et expérience des outils d'évaluation développementale et/ou neuropsychologique : fonctionnement cognitif, communication et analyse fonctionnelle du comportement
- Connaissances et expérience des approches cognitivo-comportementales de l'autisme : éducation structurée, ABA, etc.

9.2. Formation requise

Master 2 Professionnel ou DESS de psychologie du développement neuropsychologie ou psychoéducation

9.3. Expérience(s) professionnelle(s) attendue(s)

- Expérience **impérative** auprès de personnes atteintes de troubles psychiatriques et de troubles du spectre de l'autisme et/ou déficience mentale
- Expérience **impérative** en structure médico-sociale

PROFIL DE POSTE



PSYCHOLOGUE (H/F) Equipe Mobile Autisme (EMA) du CRA Rhône-Alpes	PRP-GRH-CRA-004 Version 02
	Date d'application : 15/02/2021

9.4. Qualités professionnelles attendues

- Travail dans le respect des recommandations de bonnes pratiques de la HAS et des stratégies éducatives recommandées pour l'accompagnement des personnes avec TSA

- Capacités à travailler en équipe pluri professionnelle et à intervenir auprès d'un public varié
- Capacité d'analyse, d'élaboration clinique, d'ouverture à des approches variées et des techniques de prises en charge innovantes
- Capacités d'adaptation aux situations rencontrées permettant l'ajustement des interventions
- Capacités pédagogiques dans la transmission des connaissances
- Intérêt pour le travail en réseau
- Aptitude au soutien d'équipe pluridisciplinaire
- Capacité à rendre compte de son activité
- Capacité d'auto-évaluation et de réajustement de sa pratique
- Connaissance et respect du secret professionnel
- Connaissance et respect des règles et devoirs des agents de la fonction publique hospitalière.
- Pratique de l'informatique
- Etre titulaire du permis B

A compétences égales, priorité aux travailleurs handicapés et autres bénéficiaires de l'obligation d'emploi

Personne à contacter concernant ce recrutement :

Mme Hélène TRIVELLIN - helene.trivellin@ch-le-vinatier.fr